

## En cas de maladie subite et de blessure grave

### Appeler l'ambulance (Tél:119)

Si en cas de maladie subite ou d'accident, vous avez besoin d'une ambulance, composez le 119 pour appeler l'ambulance.

Pour une blessure légère ou une maladie commune, prenez un taxi ou utilisez votre voiture pour vous rendre à l'hôpital ou à la clinique.

Lorsque vous téléphonez au centre des sapeurs-pompiers (119), gardez votre calme.

Expliquez au pompier (1) que c'est une urgence. Indiquez (2) l'endroit (adresse ou bien les bâtiments environnants), (3) ce qui s'est passé, (4) vos nom et prénom, (5) et le numéro de téléphone de l'appareil à partir duquel vous appelez.

Si on comprend que la personne ayant donné l'alerte est un étranger et qu'il ne peut pas parler japonais, une tierce personne d'un centre d'interprétariat assurera la communication dans une des langues suivantes, par exemple l'anglais, le chinois, le coréen, le portugais ou l'espagnol.

L'appel téléphonique en cas d'urgence au centre des sapeurs-pompiers (119) est gratuit. Vous n'avez pas besoin de pièces de monnaie ni de carte téléphonique pour appeler les sapeurs-pompiers à partir d'un téléphone public.

Lorsque vous demandez une ambulance, soyez sûr d'avoir avec vous la carte de sécurité sociale ou d'enregistrement dans un hôpital ou dans une clinique de la personne malade ou blessée.

Afin de garder votre calme lorsque vous appelez les pompiers, il est toujours bon de garder près du téléphone un papier indiquant en Hiragana ou en lettres romaines votre nom, prénom, adresse et les noms des bâtiments ou lieux les plus proches de lieu de résidence.

### Si vous appelez une ambulance à partir d'un téléphone portable

(1) Lorsque vous appelez d'un téléphone portable, assurez-vous d'indiquer le lieu (et l'adresse) à partir duquel vous appelez, ainsi que votre numéro de téléphone.

Si vous ne connaissez pas l'adresse, décrivez un bâtiment servant de point de repère, ou bien appelez à partir du téléphone public le plus proche

(2) Il se peut que le centre des sapeurs-pompiers ait besoin de vous rappeler pour des renseignements sur le lieu et les circonstances de l'accident. Après le premier contact téléphonique, n'éteignez pas votre téléphone portable.

(3) Si vous êtes en train de conduire, arrêtez votre véhicule dans un lieu sûr avant de contacter les sapeurs-pompiers.

(4) Le No 119 composé à partir de votre téléphone portable peut selon les cas vous mettre en communication avec le centre des sapeurs-pompiers d'une autre ville avant d'être transféré à la ville de Nishinomiya. Pour cette raison, vous devez indiquer en premier le nom de la ville lorsque vous communiquez votre adresse.

## Service d'urgences pour les week-ends et les jours fériés

Il existe dans chaque quartier un service d'urgence qui s'occupe des cas d'urgences de nuit, et pendant les jours fériés et périodes de vacance.

### Médecine générale et pédiatrie :

Service d'urgence de la ville de Nishinomiya : 13-3 Ikeda-cho, Tel 0798-32-0021  
9h-13h45 et 17h-23h15 les dimanches, les jours fériés et du 29 déc au 3 janv,  
Le samedi 17h-23h15 et du lundi au vendredi 20h30-23h15,  
20h30-23h15 du lundi au vendredi

### Oto-rhino-laryngologie :

Dispensaire d'Amagasaki (fondation) Service d'urgence de nuit et jours fériés: 3-15-20 Mizudo-cho  
Amagasaki Tel 06-6436-8701  
9h-16h les dimanches et les jours fériés  
9h-6h le lendemain matin du matin du 29 déc au 3 janv.

### Dentiste :

Centre général d'assistance public des soins dentaires : 3-8 Sudori-cho Koshien, Tel 0798-41-2031  
9h30-12h et 13h-14h30 les dimanches, les jours fériés et du 29 déc au 3 janv.

Plan de l'établissement <https://www.nishi.or.jp/access/iryokikan/yakan-kinkyuiryo.html>

### Informations :

Sinistres dans le département de Hyogo et système d'informations sur les soins d'urgence  
<http://web.qq.pref.hyogo.lg.jp/ap/qq/men/pwtpmenu01.aspx>  
Renseignements sur les hôpitaux

Remarque:

\*\* Pour plus de détails, demandez à une personne comprenant le japonais de se renseigner pour vous auprès de l'établissement concerné.